

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 85 (1977)

**Artikel:** Le domaine de Changins, propriété de la Confédération  
**Autor:** Rochaix, Michel / Bovey, René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-64312>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le domaine de Changins, propriété de la Confédération

MICHEL ROCHAIX ET RENÉ BOVEY

C'est à la session des Chambres fédérales du mois de décembre 1952 que la décision fut prise d'acquérir le domaine de Changins. Ce vote permettait alors aux Stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne d'exploiter dès le 1<sup>er</sup> mars 1953 ce nouveau centre de recherches agronomiques.

Le directeur des Stations fédérales de Lausanne, M. René Gallay, optait à l'époque, avec l'accord de la Division fédérale de l'agriculture, pour la conclusion d'un bail à ferme qui assurait la culture du domaine. Le fermier acceptait également des clauses restrictives au contrat de fermage afin que les stations puissent se livrer à leurs travaux d'expérimentation au champ dans des conditions normales.

Cette collaboration, qui dura plus de dix ans entre les stations et le fermier, vit l'extension considérable des essais agricoles, qui n'étaient plus compatibles avec l'exploitation normale du domaine. Cela aboutit en 1964 à la résiliation du bail à ferme et à l'exploitation directe du domaine par les services des stations fédérales. Le fermier, M. Hubert Monnier, quitta alors Changins et devint le fermier du domaine voisin de Calèves, propriété appartenant à la famille de l'industriel Perrenoud, du Locle, ancien propriétaire de Changins.

On peut s'étonner que l'autorité fédérale ait choisi Changins, dont l'emplacement est quelque peu excentrique par rapport à l'ensemble de la Suisse romande. Il faut dire qu'à l'époque de nombreux projets avaient été abandonnés pour des raisons indépendantes de la volonté de la Confédération.

La Station fédérale d'essais et de contrôle des semences de Mont-Calme, réunie dès 1951 à la Station fédérale d'essais viticoles, arboricoles et de chimie agricole de Montagibert-Lausanne, sous le nom de

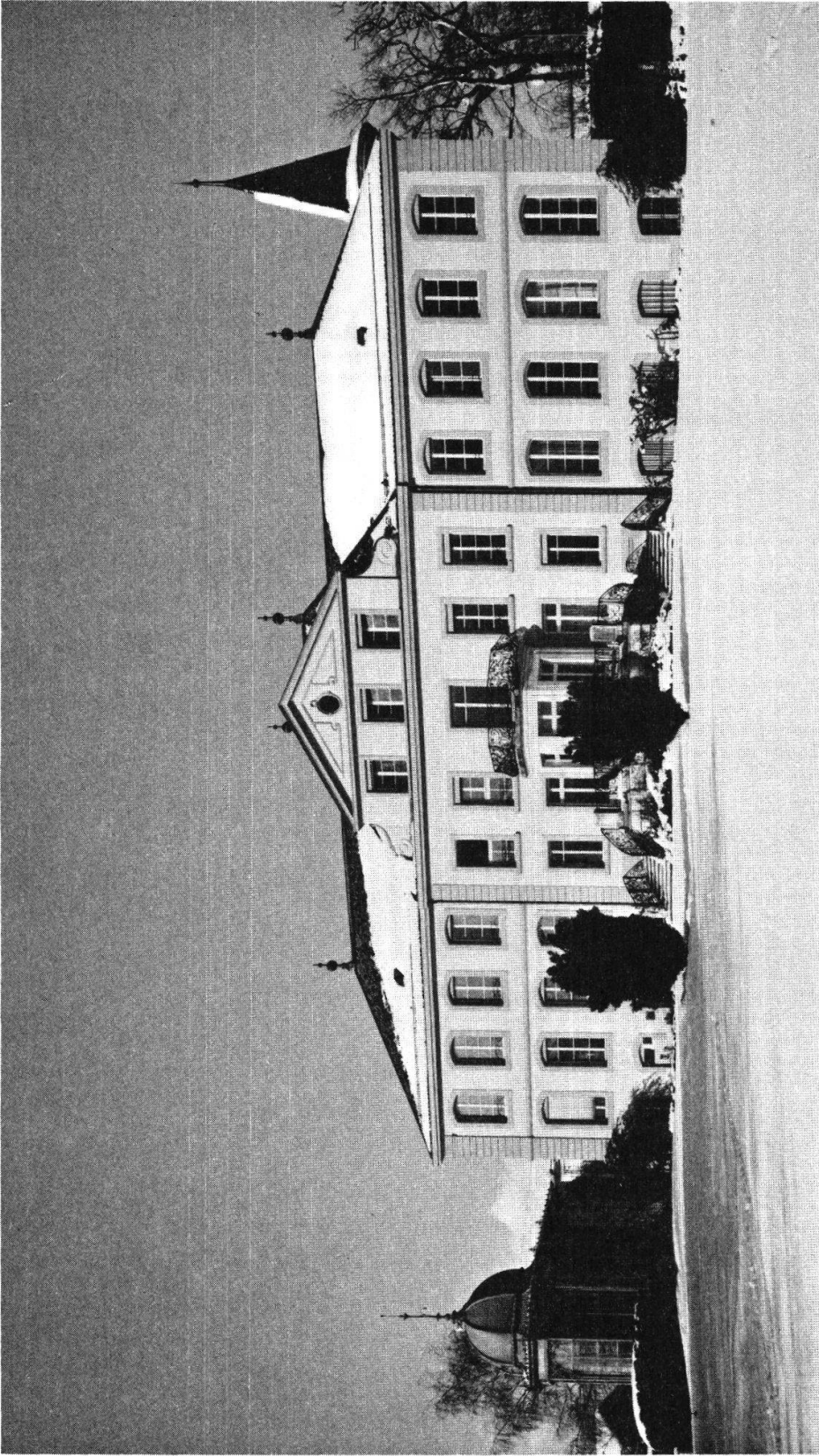
Stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne, possédait depuis 1944 le domaine de Beau-Cèdre à Jouxens, où elle effectuait une partie importante de ses essais. Malheureusement, des difficultés surgirent vers 1950, un nouveau plan d'extension adopté par cette commune ne permettant pas l'édification de constructions indispensables à l'exploitation de ce domaine et à l'expérimentation. La Confédération se vit donc contrainte de rechercher un autre terrain d'essais. Le domaine de Changins près de Nyon était à vendre et c'est ainsi qu'il fut proposé aux autorités fédérales.

D'un seul tenant, pouvant convenir aussi bien à la grande culture qu'à la viticulture, la culture fruitière ou la culture maraîchère, il présentait des avantages évidents auxquels s'ajoutait la possibilité de loger plusieurs sections dans le château et ses annexes. Certes, l'emplacement n'était pas aussi central pour la Suisse romande que la région lausannoise, mais les autres domaines dont l'achat avait été envisagé près de Lausanne, de Vevey ou d'Echallens étaient loin d'offrir autant de possibilités pour l'expérimentation agronomique que Changins.

Cette première année fut riche en événements. Le rez-de-chaussée et le premier étage du château furent aménagés en bureaux et laboratoires pour les sections d'entomologie, des plantes fourragères, de pomme de terre et virologie, ainsi que pour le service administratif. Les logements destinés au fermier et à son personnel furent transformés et remis en état.

A la fin de 1953, l'annexe de Changins de la Station fédérale de Lausanne comptait neuf collaborateurs dont sept avaient été transférés de Montagibert ou de Mont-Calme. Trois d'entre eux étaient logés avec leurs familles dans le château ou ses annexes. Le 6 décembre, un incendie, dont les causes n'ont jamais été élucidées, détruisit presque entièrement le bâtiment principal du rural, qui fut reconstruit l'année suivante sur un nouvel emplacement situé sur le territoire de la commune de Duillier.

En 1955, l'équipement de la ferme fut complété par la construction d'une dépendance avec garages, atelier, bûcher, locaux pour l'entreposage d'engrais et pour la prégermination des pommes de terre. L'arrivée de deux collaborateurs étudiant les maladies à virus des plantes nécessitait l'acquisition d'une serre avec climatisation. Elle fut construite en 1955 sur le terrain de l'ancien jardin potager, près de l'orangerie qui subsiste encore. Cette même année, des locaux



*Changins en janvier 1977.*

destinés à l'entreposage, au battage, au séchage des récoltes d'essai de la section céréales, ainsi qu'un laboratoire furent aménagés dans le bâtiment annexe du château. Une deuxième serre destinée aux tests virologiques des plants de pommes de terre fut construite à côté de la première serre en 1956, et une troisième, mise en service à la fin de 1960, vint compléter ce groupe en donnant aux services d'entomologie, de nématologie et de mycologie le minimum indispensable d'espace sous verre. Une installation destinée à l'élevage d'un parasite, le Pou de San José, était aménagée par la même occasion dans le sous-sol du bâtiment de service des serres.

L'année 1959 permit un agrandissement du domaine par l'achat de deux terrains totalisant un peu plus de 8 ha au sud du Bois de la Cour. Cette même année, le deuxième étage du château fut aménagé en laboratoires et bureaux destinés au service de mycologie, déplacé de Montagibert à Changins.

En octobre 1963, l'achat de trois parcelles appartenant à M<sup>me</sup> R. Eberhard (6693 m<sup>2</sup>), M. P. Seydoux (13 378 m<sup>2</sup>), sur la commune de Prangins, et à M<sup>me</sup> J. Jacot (53 117 m<sup>2</sup>), sur la commune de Duillier, au nord-ouest du domaine, permit de porter à 86,5 ha la surface du domaine de Changins.

Les sections de viticulture et d'arboriculture, qui disposaient à Changins de parcelles expérimentales importantes, avaient besoin d'un certain nombre de locaux d'exploitation. Un nouveau bâtiment, comprenant en outre un garage, des ateliers et quelques chambres pour des stagiaires, fut construit entre la vigne et le groupe de serres en 1964.

En fait, le domaine de Changins était réservé, dans l'esprit de ses acquéreurs, à l'expérimentation au champ, les laboratoires et autres installations restant à Lausanne, à l'exception des sections s'occupant des plantes fourragères et de la protection des végétaux. Cependant, en 1964, le canton de Vaud, désireux de créer le nouveau Centre hospitalier universitaire vaudois sur les terrains mêmes de la Station, signait une convention avec la Confédération obligeant les Stations fédérales d'essais agricoles à quitter Montagibert. Aux termes de cette convention, l'Etat de Vaud offrait à la Confédération 6 ha de terrain à Vennes-Epalinges et acquérait la propriété de Montagibert. Il semblait alors que les dés étaient jetés et que la nouvelle station fédérale allait s'édifier à Vennes.

A cette époque, M. Michel Rochaix prenait la succession de M. René Gallay à la tête de la Station fédérale de Lausanne et entre-

prenait une nouvelle étude sur l'organisation future de son institution. Il recherchait tout d'abord, dans la banlieue lausannoise, à Ecublens, lieu de l'ancien aérodrome, propriété de la Ville de Lausanne, un nouvel emplacement central pour les Stations fédérales d'essais agricoles. Jusqu'à la fin de l'année 1966, on pouvait espérer trouver un arrangement dans ce sens, une commission d'expert ayant soutenu résolument la proposition du directeur. Malheureusement, les projets d'extension de la nouvelle Ecole polytechnique fédérale de Lausanne empêchaient définitivement la réalisation du projet d'Ecublens. Le directeur des Stations fédérales proposait alors au conseiller fédéral Schaffner le transfert des stations à Changins. Le 10 juillet 1967, M.H. Schaffner se rendait à Lausanne et à Changins et se prononçait pour l'emplacement de Changins. Accompagné du directeur de la Division fédérale de l'agriculture, M. Walter Clavadetscher, et des anciens députés aux Chambres fédérales, MM. Aloïs Fauquex et Robert Piot, le conseiller fédéral Schaffner, vêtu d'un costume de sport, arborait une plume à son chapeau et était le seul visiteur à ne pas porter de cravate: le personnel de la Station, averti, put aisément le reconnaître!

Le 17 décembre 1970, les Chambres fédérales votaient un avenant à la convention d'échange de terrain du 7 juillet 1964 et permettaient à la Confédération d'acquérir pour le compte de la Station 93 473 m<sup>2</sup> au Bois de Craux et 104 520 m<sup>2</sup> au Point du Jour et en Yvoex, sur le territoire de la commune de Prangins.

Il faut se louer de l'esprit de prévoyance et d'entreprise des services de la Confédération à cette occasion, qu'il se soit agi de la Division fédérale de l'agriculture, du Service des domaines fédéraux ou de l'Administration fédérale des finances.

Aux termes de l'avenant à la convention de 1964, l'Etat de Vaud devait compenser en nature à la Confédération la différence de prix résultant de la reprise par l'Etat de Vaud du domaine de Vennes. A titre indicatif, il n'est pas inutile de rappeler que le prix des 6 ha de Vennes s'entendait à 60 francs le mètre carré et permettait d'acquérir en échange 30 ha de terrain agricole à 12 francs le mètre carré dans la région de Changins.

Sur cette base, et avec l'aide de l'Etat de Vaud, la Confédération a pu acquérir de 1968 à fin 1970 quelque 35,43 ha bordant Changins ou à proximité, en achetant des parcelles sises sur les communes de Duillier, de Nyon et de Prangins. Les vendeurs étaient MM. D. Paquier

(8228 m<sup>2</sup>), L. Noblet (32898 m<sup>2</sup>), L. Sinner (40070 m<sup>2</sup>) et M<sup>me</sup> B. Fornerod (3351 m<sup>2</sup>). De plus, quelques corrections dues à des échanges de terrain intervenaient sur le pourtour de Changins avec MM. B. Mersmann en 1969 et avec M.P. Humbert en 1971 pour améliorer les accès aux nouveaux bâtiments des Stations fédérales.

Lorsque les Chambres fédérales ont voté à l'unanimité les crédits pour la construction du nouveau Changins en décembre 1971, le domaine comptait 108,8 ha, d'un seul tenant, à l'exception d'une parcelle à l'est du Bois de la Cour et de deux parcelles situées de part et d'autre de la route de Suisse. Ces dernières acquises de la S.A. des Rives-de-Prangins, lorsque cette clinique fut rachetée par l'Etat de Vaud.

En 1967, un nouveau bâtiment destiné au service zoologie des vertébrés avait été construit dans le bosquet proche du château et un bloc de deux serres avec laboratoires et locaux de préparation avaient été édifiés dans le prolongement des serres existantes.

Dès lors, le transfert des Stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne, dénommées, dès 1968, Station fédérale de recherches agronomiques de Lausanne, puis de Changins, allait avoir lieu et conduire les collaborateurs de Montagibert à Changins pendant une période allant de 1967 à l'automne 1975.

Les collaborateurs des différents services de la Station ont occupé, les uns à partir de 1967, des pavillons provisoires et les autres, dès l'automne 1974 et le printemps 1975, les nouvelles installations du cellier-cave et des laboratoires se trouvant au sud-ouest du domaine. Leurs collègues de la protection des végétaux quittaient alors le château qu'ils avaient occupé depuis 1953 pour les rejoindre. La direction et une partie de l'administration s'installaient déjà partiellement dans le château depuis le 11 juillet 1974. Il faut se souvenir que la première vendange encavée dans le cellier expérimental préparait le millésime 1974. L'automne 1976, les pavillons provisoires et l'annexe au château étaient abandonnés par leurs occupants qui s'installaient dans le nouveau bâtiment de l'agriculture à l'est du domaine près du Bois de la Cour. Ces pavillons étaient alors démolis avant la fin de la même année. Les nouvelles constructions ont débuté dès l'automne 1972 et seront véritablement achevées au printemps 1977 si l'on tient compte des dernières constructions en cours du bloc maraîcher des Rives-de-Prangins. A cette date, il faudra encore aménager les abords de l'ensemble des bâtiments afin que la véritable inauguration de l'œuvre puisse avoir lieu au cours de l'année 1978.

Il est bon de se souvenir que le domaine de Changins est sis sur les trois communes de Nyon, de Duillier et de Prangins. Le château de Changins se trouve partagé par la frontière qui sépare les communes de Nyon et de Duillier, sa tour se trouvant entièrement sur Duillier, alors que le reste du bâtiment s'élève sur la commune de Nyon.

Cet effort de la Confédération à Changins n'a pas passé inaperçu des autorités communales voisines. Si, d'une manière générale, les contacts entre les responsables de l'œuvre et les Municipalités des communes furent courtois, il est cependant amusant de rappeler que, lors de la mise à l'enquête de l'ensemble des constructions, la Municipalité de la commune de Duillier avait prévenu la direction de la Station que l'octroi du permis de construire dépendrait du versement préalable en espèces sonnantes de 17 000 francs.

Rappelons également que la restauration du château figure dans l'ouvrage de Changins comme contribution de la Confédération aux Beaux-Arts. Toute la façade et toute la toiture ont été refaites, les volets enlevés et les décrochements des fenêtres et mansardes latérales supprimés. Le porche, côté cour, reprend une architecture correcte inspirée de la villa Mon-Repos à Lausanne, en flanquant le péristyle de deux colonnes, supportant un balcon avec fer forgé. La cour est bordée par un mur surmonté d'une grille s'ouvrant sur le Centre professionnel côté Jura par une entrée semblable aux deux ouvertures latérales. L'unité du château de Changins est respectée, bien que l'aménagement extérieur ménage un contact heureux avec les services généraux de la Station et le Centre professionnel.

L'implantation générale des bâtiments de Changins a été conçue de manière que le château se trouve au centre du complexe. Si l'on place la pointe d'un compas sur le château et si l'on trace un cercle d'un rayon de quelque 250 m, on recouvre successivement, côté Jura, le centre professionnel, la centrale thermique, les ateliers et garages, côté Genève, le grand bâtiment des laboratoires et le cellier expérimental et, côté Lausanne, près du Bois de la Cour, les bâtiments de l'agriculture. Quatre nouvelles maisons d'habitation, à deux appartements chacune, permettent d'abriter sur le domaine huit familles de collaborateurs de la Station et de l'Ecole. Quelque 160 personnes travaillent aujourd'hui à Changins comme chercheurs, laborants, ouvriers, agriculteurs et employés de bureaux.

La situation exceptionnelle de ce centre de recherches agronomiques à proximité de Genève et des institutions universitaires et



internationales le destine à un rayonnement qui dépassera certainement au cours des prochaines années les frontières du pays, spécialement en direction des régions françaises voisines. Déjà, de nombreuses réunions internationales y sont organisées avec succès, grâce à l'existence d'un grand auditorium à traduction simultanée et grâce au restaurant de la Station, proche lui-même d'une très belle bibliothèque.

Le jumelage de la Station fédérale de recherches agronomiques et de l'Ecole supérieure de viticulture, d'œnologie et d'arboriculture et Technicum des branches agricoles spéciales, assure le maintien d'un foyer de culture bien vivant, animé par le centre d'information de la Station et sa bibliothèque. En effet, les Conseils de Fondation et de Direction de l'Ecole supérieure de viticulture, d'œnologie et d'arboriculture avaient, à l'origine, décidé de créer le Centre professionnel à Changins afin de maintenir une liaison heureuse entre le travail de recherche et l'enseignement.

Si les comtes de Saint-George, illustres habitants de Changins, s'étaient doutés à l'époque du destin réservé à leur propriété, ils se seraient sans doute réjouis de la création de ce centre de la recherche agronomique qui peut donner la certitude à chacun que de beaux espaces verts seront maintenus à proximité immédiate de la ville de Nyon.